

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



**Extrait du registre des délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ**

**Délibération n° D20251712-04
Du 17 décembre 2025
PERSONNEL
CAMPING – LAVE LINGE - TENNIS
RENOUVELLEMENT CONTRAT VACATAIRE
2026**

Nombre de membres			Date de la convocation	12.12.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.12.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir		

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire
Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)
Absents : MAURICE M (1)*

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**PERSONNEL
CAMPING – LAVE LINGE - TENNIS
RENOUVELLEMENT CONTRAT VACATAIRE 2026**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat du vacataire chargé de la gestion du camping municipal des Tilleuls, du lave-linge installé au camping et de la réservation des courts de tennis.

Il rappelle que depuis 2019, cette rémunération est fixée comme suit :

- Gestion du camping municipal : Rémunération : fixe de 1 500 € brut pour douze mois de gestion + 12 € brut par ticket émis.
- lave-linge : 120 € brut / an
- réservation des courts de tennis : 1 € brut / ticket vendu

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De sursoir à sa décision.

Fait à Usson en Forez, le 31 décembre 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--

